

Modalités de dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'opération « quartiers d'été »

Pour une première demande

Le porteur doit se connecter sur la plateforme Dauphin pour créer son compte personnel : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Il choisit son identifiant et son mot de passe. Ce compte permettra au porteur de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour les informations de son organisme.

Toutes les informations utiles pour le dépôt d'un dossier de subvention sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville/La-demande-de-subvention>

- **Ce n'est pas une première demande**

Le porteur dispose d'un code tiers obtenu lors d'appels à projet 2020 ou 2021 (contrat de ville, quartiers d'été, quartiers solidaires...). Celui-ci aura besoin des éléments suivants : l'identifiant et le mot de passe

Un service d'assistance est mis à votre disposition au numéro suivant : **09 70 81 86 94**
Vous pouvez également envoyer un email à l'assistance à partir de votre espace usagers.

Pour le dépôt de votre dossier de subvention, dans le champ « contrat de ville », il convient de sélectionner impérativement « **93 – hors contrat de ville** ».

Merci de bien vouloir nommer vos actions de la manière suivante et d'intégrer l'acronyme QE pour « quartiers d'été » dans la dénomination :

Dispositif – Territoire - Nom de l'action

Exemple : **QE – Aubervilliers – Activités sportives estivales dans le quartier du Landy**

- **Activités et actions éligibles :**

Activités de proximité pédagogiques et ludiques autour des thématiques suivantes du catalogue de dispositifs mobilisables (annexe 01) (se divertir, voyager et élargir ses horizons, apprendre, apprendre sur soi, prendre soin de soi, des autres et de la nature, saisir les opportunités pour gagner en expérience) à destination des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- **Priorités :**

Les rencontres et activités inter-quartiers,
Les activités en soirée et les week-ends,
Les activités mixtes, intergénérationnelles dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles,

- **Structures éligibles :**

Les associations et les collectivités situées en géographie prioritaire politique de la ville.

Date limite de dépôt des dossiers : 20 mai 2022